

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 05102

Numéro SIREN : 408 744 274

Nom ou dénomination : AADD0

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2023 sous le numéro de dépôt 4383



AADD0

Siège social : 40 rue Madeleine Michélin
92200 NEUILLY SUR SEINE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société AADD0 entreprise à responsabilité limitée, en société par actions simplifiées.



AADDO

Siège social : 40 rue Madeleine Michelis,
92200 NEUILLY SUR SEINE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes

Aux associées,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 14 novembre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

NC



La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, et la situation établie au 15 novembre 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité font apparaître les caractéristiques suivantes :

- La trésorerie est équilibrée.
- Les capitaux propres sont supérieurs au capital social.
- Les comptes 2021 sont bénéficiaire.
- La situation au 15 novembre 2022 présente aussi un bénéfice.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

VAUREAL, le 30 novembre 2022

CABINET CAUROUGE
Commissaire aux comptes et à la transformation
Natacha CAUROUGE